

BIOGENOPOLE

CHU Timone, 264 rue St Pierre, 13005 MARSEILLE

PLATEFORME DE MEDECINE MOLECULAIRE ET GENOMIQUE (M2GM)

secretariatM2GM@ap-hm.fr; tel: 04.91.38.85.00 Service de Biologie Moléculaire GENOPé Pr Anne Barlier

BIOLOGISTES

Pr. Anne Barlier

Dr Gregory Mougel

Dr. Sylvie Quaranta

Dr. Pauline Romanet

Dr. Guillaume Sarrabay

Dr. Alexandru Saveanu

INGENIEURS

Dr. Arnaud Lagarde

Biogénopôle

Dr. Amira Mohamed

Dr. Morgane Pertuit

Dr. Catherine Roche

Madame, Monsieur,

Pour toute demande d'analyse dans le cadre de la Pharmacogénétique, veuillez nous adresser :

- 1 tube de 5ml de sang total prélevé sur EDTA (ne pas congeler, ne pas centrifuger, à conserver le cas échéant à +4°C), à acheminer par courrier rapide, à température ambiante, sans autre précaution préalable qu'un emballage évitant le bris.
- Le bon de demande « Pharmacogénétique » comportant les renseignements cliniques du patient renseigné par le médecin (identification du médecin prescripteur suivie de son adresse exacte, mentions indispensables au rendu des résultats) et par le préleveur.
- Le consentement éclairé signé par le patient et/ou l'attestation de consultation signé(e) par le médecin prescripteur (médecin inscrit au conseil de l'ordre).

Veuillez trouver ci-dessous l'adresse pour l'envoi des prélèvements ainsi que les noms des biologistes du service responsables par activité:

BIOGENOPOLE CHU TIMONE, Plateforme M2GM Service de Biologie Moléculaire GENOPé, Pr Anne Barlier 264 rue Saint-Pierre, 13005 MARSEILLE

Secteur	Activi	té	Contact
	Cancers héréditaires sein/ovaire (HBOC)	Sclérose tubéreuse de Bourneville	Dr SARRABAY, Dr ROMANET
	CMT et NEM2 (RET)	NEM1, NEM4	Dr ROMANET, Dr MOUGEL
	Phéochromocytome/paragangliome	Neurofibromatose de type 1	Dr MOUGEL, Dr SARRABAY
ONCOGENETIQUE	Adénome hypophysaire	Hypercalcémies et hyperparathyroïdie	Dr ROMANET, Dr SAVEANU
ONSTITU-TIONNELLE	Cancer du rein	VHL	Dr MOUGEL, Pr BARLIER
	Tumeurs neuroendocrines digestives	Mélanome malin	Dr ROMANET, Dr MOUGEL
	Syndrome de Birt-Hogg-Dubé (FLCN)	Léiomyomatose familiale (FH)	Dr MOUGEL, Pr BARLIER
	Neurofibromatose de type 2		Pr BARLIER, Dr MOUGEL
ONCOSOMATIQUE	Méthylation du promoteur de MGMT		Dr SARRABAY, Dr MOUGEL
PHARMACO	Pharmacogénétique psychotropes / immunosuppresseurs / neurovasculaire		Dr QUARANTA, Dr ROMANET
MALADIES	Surcharge en fer (ciblé HFE 282 et 63 ou panel)	Maladie de Wilson	Dr SAVEANU, Pr BARLIER
METABOLIQUES	Hypercholestérolémie familiale		Dr SAVEANU, Pr BARLIER
	Génotypage APOE (dyslipidér	Dr ROMANET, Dr SAVEANU	
	Hypogonadisme hypogonadotrope (non syndromique et syndromique (Kallmann)		Dr SAVEANU, Pr BARLIER
	Déficits Hypophysaires isolés (IGHD, ITSHD, IATCHD)		Dr SAVEANU, Pr BARLIER
Г	Déficits Hypophysaires combinés (CPHD)		Dr SAVEANU, Pr BARLIER
MALADIES RARES	Dysplasie Septo-Optique (DSO)		Dr SAVEANU, Pr BARLIER
	Syndrome de McCune Albright (GNAS ciblé)		Dr ROMANET, Pr BARLIER
	Pseudohypoparathyroïdies (type 1A, type 1B, PPHP) / iPPSD (locus GNAS)		Dr ROMANET, Pr BARLIER
	Maladie de Hirschsprung (RET)		Dr SARRABAY, Dr ROMANET



ETIQUETTE PATIENT OU Nom de naissance : Prénom : Nom usuel :	ETIQUETTE LABORATOIRE	PRESCRIPTEUR NOM et Signature				
DDN :/ N° de séjour :		PRELEVEUR NOM et Signature				
Hôpitaux Universitaires de Marseille hm Cont	PLATEFORME M2GM: PHARMACOGENETIQUE act: secretariatM2GM@ap-hm.fr TEL: 04 91 38	Pr Barlier Pr Morange				
CADRE RESERVE A Tube cassé ou insuffisant	ULABORATOIRE					
Date prélèvement :	Heure:	URGENT				
 Type de prélèvement : 1 f Consentement éclairé et s Indication de la pathologie Traitement(s) en cours :: Traitement(s) envisagé(s) 	signé (obligatoire) :	(s) :				
- GÈNE CYP2C19: D - GÈNE CYP2D6: Dé - GÈNES CYP3A4/C DANS LA PRISE EN C IMMUNOSUPPRESSEURS (CICLOSPI - GÈNE CYP2C19: D - GÈNES CYP3A4/C - GÈNE NUDT15: Dé - GÈNE TPMT: Déteil DES TRAITEMENTS AI (ISAVUCONAZOLE, VORICONAZOL	CCHOTROPES: SSEURS) Sermination de l'allèle CYP1A2*1F étermination des allèles CYP2C19*2, *3 et *17 termination des allèles CYP2D6*1-*10, *17, *35, *41 et XN YP3A5: Détermination des allèles CYP3A4*1B, *22 et CYP3A CHARGE THERAPEUTIQUE DE PATIENTS ATTEINTS DE MALA DRINE, TACROLIMUS), ANTIFONGIQUES, MODULATEURS ET THIOPURINES étermination des allèles CYP2C19*2, *3 et *17 YP3A5: Détermination des allèles CYP3A4*1B, *22 et CYP3A termination des allèles NUDT15*2 - *6 et *9 mination des allèles TPMT*2, *3B, *3C et *4 ITIFONGIQUES:	ADIES CHRONIQUES :				
- GÈNE CYP2C19: D - GÈNES CYP3A4 / C DES TRAITEMENTS TH (AZATHIOPRINE, 6-MERCAPTOPURIN - GÈNE NUDT15: Détei GÈNE TPMT: Détei DU TRAITEMENT DE L TRAITEMENT ANTICAI	étermination des allèles CYP2C19*2, *3 et *17 YP3A5 : Détermination des allèles CYP3A4*1B, *22 et CYP3. HOPURINIQUES:					
Contact pour la pharmacogénétique : Dr. S. Quaranta (sylvie.quaranta@ap-hm.fr)						
DOCUMENTS POUR DEMANDE D	EXAMEN – ACTIVITE PHARMACOGENETIQUE – TBOPÉPRE03E008 – Version 2	1/4				

Ne pas coller d'étiquette et ne rien inscrire dans ce cadre

Information : le catalogue des analyses est disponible à partir de la page d'accueil Intranet:
Médical->Laboratoires->LBM APHM->Manuel de prélèvement "Espace APHM"

Consentement et renseignements cliniques obligatoires https://aphm.manuelprelevement.fr/Default.aspx

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE BON DE PRISE EN CHARGE SI HORS AP-HM REMPLIR UNE DEMANDE POUR CHAQUE SUJET PRELEVE

BIOGENOPOLE, CHU Timone, 264 Rue Saint Pierre, 13005 Marseille



ANALYSES CIBLEES DE PHARMACOGENETIQUE:

- ☐ Gène CYP2C19: Cytochrome P450 2C19
 - Détermination des allèles CYP2C19*2, *3 et *17
 - Traitement des pathologies cardio et neuro-vasculaires : CLOPIDOGREL, MAVACAMTEN
- ☐ Gène UGT1A1 : UDP glucuronosyltransférase famille 1 membre A1
 - Détermination de l'allèle UGT1A1*28
 - Traitement par chimiothérapie anticancéreuse à base d'IRINOTECAN
- Gène DPYD: Dihydropyrimidine déshydrogénase
 - Détermination des allèles DPYD*13 (1679T>G), DPYD*2 (IVS14+1, 1905G>A), des variations rs67376798 (2846A>T, D949V) et rs56038477 (c.1236G>A, haplotype B3)
 - Traitement par chimiothérapie anticancéreuse à base de fluoropyrimidines : 5-FU (5-FLUOROURACILE) ou CAPECITABINE

Analyses de pharmacogénétique réalisées uniquement en cas de déficience en DPD, identifiée lors du phénotypage de la DPD

Contact pour la pharmacogénétique : Dr. S. Quaranta (sylvie.quaranta@ap-hm.fr)

Consentement pour l'examen des CARACTERISTIQUES GENETIQUES d'une personne et la conservation des échantillons dans une banque d'ADN ou un centre de ressources biologiques

IDENTIFICATION du PATIENT (étiquette ou	IDENTITE du REPRESE	NTANT LEGAL (Si patient mineur ou
nom, prénom et date de naissance)	majeur sous tutelle) Nom : Lien avec le patient :	Prénom :
	Dr Conseiller en génétique	sous la responsabilité du Dr
quant à l'examen des caractéristiques génétiques qui sera réal Du (des) prélèvement(s) pratiqué(s) sur mo Du (des) prélèvement(s) pratiqué(s) sur mo	oi-même	onne majeure placée sous tutelle
Pour (préciser obligatoirement le nom de la pathologie ou l'indi	cation de l'examen réalisé, et s	a nature) :
Je reconnais avoir reçu l'ensemble des informations permettan Le résultat de l'examen me sera rendu et expliqué en l'état act moyens de prise en charge nécessaire le cas échéant. *Je souhaite être informé du résultat de l'examen réalisé	uel des connaissances par le m	
*J'autorise, dans le respect du secret médical : - La transmission des informations de mon/son dossier m génétiques. oui ☐ non ☐ - La conservation d'un échantillon de matériel biologique investigations dans le cadre de cette même démarche diag - La conservation des données utiles à la gestion de la dém déclarées à la CNIL. oui ☐ non ☐	e issu de mes/ses prélèveme gnostique, en fonction de l'évolu	nts et son utilisation ultérieure pour poursuivre les tion des connaissances. oui non
J'ai compris que si une anomalie génétique pouvant être responsemente la transmission de cette information au reste de ma qu'à leur descendance, dès lors que des mesures de prévention rendu des résultats, je devrai choisir entre : - Assurer moi-même cette diffusion d'information géné - Autoriser le médecin prescripteur à cette diffusion d'i	a/sa famille. J'ai été averti que on, y compris de conseil génétic etique aux membres de ma/sa fa	mon silence pouvait leur faire courir des risques ains que ou de soins, peuvent être proposées. Ainsi, lors du amille.
D'ores-et-déjà, j'autorise, dans le respect du secret médical, l'famille si ces résultats apparaissent médicalement utiles pour é	'utilisation des résultats par le r eux. oui 🗌 non 🦳	nédecin prescripteur au profit des membres de ma/sa
Des informations génétiques sans lien direct avec ma/sa pat peuvent être révélées. Je souhaite que mon/son médecin me tienne informé		impact sur ma/sa santé ou celle de mes apparentés
Dans le cadre de la démarche diagnostique, une partie de recherche scientifique. Ainsi, sans que l'on puisse me recontac J'autorise le stockage de mon/son prélèvement et so	cter:	e pas être utilisée. Elle peut être importante pour la oui ☐ non ☐
Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informat rectification par l'intermédiaire du Dr		tés, je dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de
	térisque (*) doivent être obligat on signé empêche la réalisation	
Fait à		<u>Le</u>
Nom, prénom et signature du patient ou de sor	représentant légal :	Signature et cachet du médecin ou du conseiller en génétique :
Signature du patient mineur ou majeur sous tu	telle (si possible) :	

ATTESTATION DE CONSULTATION du médecin prescripteur ou du conseiller en génétique

IDENTIFICATION du PATIENT (étiquette ou nom, prénom et date de naissance)	IDENTITE du REPRESENTANT LEGAL (Si patient mineur o majeur sous tutelle)	
Account to the same	NOM:	Prénom :
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Lien avec le patient :	
The second secon	A District Market Street	The same was a state of the part of the same of the sa

Je certifie avoir informé le (ou la) patient(e) sus nommé(e) ou son représentant légal sur les caractéristiques de la maladie recherchée, les moyens de la diagnostiquer, les possibilités de prévention et de traitement, le stockage de son prélèvement, et avoir recueilli le consentement du (ou de la) patient(e) ou de sa tutelle dans les conditions prévues par le code de la santé publique (articles R1131-4 et 5)

Date :	the state of the s	
Signature et cachet du médec	in ou du conseiller en g	énétique :

*RAPPEL CONCERNANT LA LEGISLATION

- Loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique, modifiée par la loi du 7 juillet 2011

(Conformément à la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 fixant les conditions de prescription et de réalisation des examens des caractéristiques génétique d'une personne):

Le médecin prescripteur doit conserver :

- le consentement écrit
- les doubles de la prescription et de l'attestation
- les comptes-rendus d'analyses de biologie médicale commentés et signés (Art. R1131-5).

Le laboratoire autorisé réalisant les examens doit :

- disposer de la prescription et de l'attestation du prescripteur (Décret n°2008-321 du 4 avril 2008)
- adresser, au médecin prescripteur, seul habilité à communiquer les résultats à la personne concernée (article L1131-1-3), le compterendu d'analyse de biologie médicale commenté et signé par un praticien responsable agréé
- adresser, le cas échéant, au laboratoire qui a transmis l'échantillon et participé à l'analyse (article L. 6311-19), le compte-rendu d'analyse de biologie médicale commenté et signé par un praticien responsable agréé
- Loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique
- Arrêté du 27 mai 2013 définissant les règles de bonnes pratiques applicables à l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales
- Décret n^o 2013-527 du 20 juin 2013 relatif aux conditions de mise en œuvre de l'information de la parentèle dans le cadre d'un examen des caractéristiques génétiques à finalité médicale